

Le prix et le format de vos livres

Par **Luxus9**, le **04/02/2017** à **02:34**

Bonjour

Jusqu'à maintenant j'ai réussi mes années en droit sans avoir à acheter de livre, mais je commence à en ressentir la nécessité.

Je voudrais donc savoir quel budget je devrais préparer pour l'année prochaine.

Qu'est-ce que vous achetez prioritairement, les codes ou les livres spécialisés ?

Quel format préférez-vous, le format papier ou le livre numérique ?

Nos livres ne sont pas bon marché, mais j'aimerais pouvoir éviter de monter à 150€ xD

Par **lucide31**, le **04/02/2017** à **06:19**

hello

je n'ai jamais acheté aucun livre. Ca sert à rien il y a plein de livres accessibles avec les codes de la fac.

à part les codes pr les partiels acheter des livres c'est désolé de le dire se faire pigeonner mais si ca te plait de rapporter de l'argent aux profs de fac et que t'as de l'argent à donner.

Dans ce cas en début d'année les profs te listent des livres (toujours les mêmes à quelques variantes près) soit écrit par des copains à eux ou leurs propres livres. Donc tu devrais avoir de quoi faire.

Par **lucide31**, le **04/02/2017** à **06:20**

ps : pas sur que mon message reste comme il y a des publicistes et universitaires qui rodent sur le forum dc censure assurée (normal vu que ce sont les auteurs desdits livres lol)

Par **Camille**, le **04/02/2017** à **08:53**

Bonjour,

[citation]ps : pas sur que mon message reste comme il y a des publicistes et universitaires qui rodent sur le forum dc censure assurée (normal vu que ce sont les auteurs desdits livres lol) [/citation]

Ben, vous m'avez l'air bien renseigné sur les us et coutumes de ce forum pour quelqu'un qui n'a que deux messages à son actif !

[smile4][smile4][smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2017** à **09:01**

Bonjour

Bon je rejoins lucide31 sur le principe. Pourquoi acheter des manuels qui coûtent bonbon, alors qu'on peut les emprunter gratuitement à la BU ou les consulter sur Cyberlibris. Il y a aussi la revente entre étudiants. Mais il est important d'avoir son propre code civil.

Après quand les professeurs donnent une bibliographie en début d'année, ils n'obligent en aucun cas les étudiants à acheter. D'ailleurs, tous les ouvrages cités sont en général disponible à la BU.

[citation] Dans ce cas en début d'année les profs te listent des livres (toujours les mêmes à quelques variantes près) soit écrit par des copains à eux ou leurs propres livres. [/citation]

Pour ma part, les professeurs que j'ai eu nous ont toujours donnés les ouvrage de référence. Par exemple, toute bonne bibliographie de droit des sociétés citera les manuels de Maurice Cozian (Lexis) Philippe Merle (Dalloz) et celui de Paul Le Cannu et Bruno Dondero (LGDJ). Et pourtant tous les professeurs ne sont pas "copains" avec eux. C'est juste que ce sont des manuels des références, qui en passant sont en générale disponible dans les BU en plusieurs exemplaires.

Par **LouisDD**, le **04/02/2017** à **10:22**

Salut

Je crois que vous vous êtes centrés sur les bouquins, mais je pense aussi que les codes sont très importants, les acheter est à mon sens crucial (TD à la maison, sûr d'avoir la dernière version contrairement à certaines fac...)

Ensuite, pour ce qui est budget, les livres de droits sont horriblement cher ! (pour mon budget en tout cas) Quasiment tous au moins 20€, donc ça chiffre assez vite d'autant que j'ai vu des manuel à 30€ et des patates...

Après le mieux est d'abord de voir si vous ne pouvez pas les acheter d'occasions aux anciens étudiants.

Ou alors de consulter les manuels en lignes sur votre BU en ligne ou encore de les consulter dans votre BU. J'ai aussi un ami qui trouve des manuels de droit dans la bibliothèque communale donc à regarder !

Bonne journée